



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la recherche

Question écrite n° 38812

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche au sujet de la loi d'orientation et de programmation sur la recherche actuellement en cours d'élaboration. Il désire savoir quels sont les grands axes du projet.

Texte de la réponse

La loi de programme pour la recherche, promulguée le 18 avril 2006, et le Pacte pour la recherche présentés par le Gouvernement prennent en considération l'ensemble du système national de recherche et d'innovation. Ils s'articulent autour de six objectifs majeurs. 1) Le renforcement de la capacité à fixer des orientations stratégiques et des priorités repose sur la mise en place d'un Haut Conseil de la science et de la technologie, en mesure d'éclairer le Gouvernement sur les grandes décisions en matière de recherche et de soutien à l'innovation. Par ailleurs, le Gouvernement affirme avec force la nécessité, dans ce contexte, de renforcer la culture de projets dans la recherche. 2) Un système d'évaluation unifié, cohérent et transparent va être mis en place grâce à la création de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES), autorité publique indépendante, qui traitera de l'évaluation des établissements et des unités de recherche, et formulera un avis sur les procédures d'évaluation des personnels. 3) Le développement des coopérations entre acteurs de la recherche va passer par la constitution de pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES), afin de coordonner leurs activités et de mutualiser des moyens. De plus, le Gouvernement favorisera l'émergence de réseaux thématiques de recherche avancée d'envergure mondiale sur des thématiques d'avenir. 4) L'attractivité des carrières scientifiques va être améliorée par la revalorisation du doctorat, qui permettra d'encourager les jeunes dans cette voie. De plus, l'amélioration des dispositifs indemnitaires et l'introduction d'une plus grande souplesse dans le partage entre les activités d'enseignement et les activités de recherche permettront de gérer les carrières de façon beaucoup plus dynamique. 5) La dynamique d'innovation va être intensifiée, notamment par le renforcement des liens entre la recherche publique et la recherche privée. 6) Enfin, une meilleure intégration du système français dans l'espace européen de la recherche sera obtenue par une coopération accrue à l'échelle de l'Europe, autour de projets structurants de toutes tailles et de toutes natures, en concertation avec le Conseil européen de la recherche (ERC). En cohérence avec les ambitions qu'il a affichées, le Gouvernement met en place, par la loi, une programmation financière à la hauteur des enjeux : 20,8 milliards d'euros sont programmés en 2006, 21,8 milliards d'euros en 2007, et l'objectif de 24 milliards d'euros est fixé pour 2010, correspondant à un effort supplémentaire cumulé par rapport à 2004 de 19,4 milliards d'euros. Les engagements en matière d'emplois scientifiques publics consistent en la création de 3 000 emplois nouveaux en 2006. L'effort sera poursuivi en 2007. Ces engagements de programmation répondent ainsi à la demande d'un accroissement visible et important des moyens financiers et humains consacrés à la recherche par l'État. Ils se conjuguent à l'effet d'entraînement escompté sur la dépense privée de recherche, et s'inscrivent dans l'objectif de Lisbonne de consacrer 3 % du PIB aux dépenses de recherche et développement, afin de permettre à l'Europe de construire l'économie de la connaissance la plus compétitive du monde.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38812

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mai 2004, page 3247

Réponse publiée le : 15 août 2006, page 8576